

*Recours au Règlement—M. Hawkes*

**Mme le Président:** J'ai déjà répondu au député et lui ai donné toutes les explications voulues. «La séance reprend à 8 heures.» Le hansard ne dit pas que le débat a débuté à 8 heures.

**M. Taylor:** J'invoque le Règlement. La Chambre ne...

**Mme le Président:** La parole est au député de Leeds-Grenville (M. Cossitt) pour un nouveau rappel au Règlement.

## M. COSSITT—LA SONNERIE AVANT LE DÉBUT DES SÉANCES

**M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville):** Madame le Président, je ne vais pas prononcer le mot de «sonnerie» parce que je me rends compte que c'est un terme dangereux actuellement. J'estime que le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Collenette) a fait une déclaration qui mettait très gravement en cause les privilèges des députés de notre parti ou des députés de l'opposition officielle quand il a dit en substance qu'à l'avenir les gens liraient le hansard et condamneraient la conduite terrible des députés de l'opposition. Voilà la réaction que nos propos ont produite. On peut vraiment parler de débat mais si on doit tolérer cela, je voudrais simplement dire et faire remarquer qu'à l'avenir nos concitoyens consulteront le hansard et se diront que la façon dont le gouvernement s'y prend pour essayer de réduire l'opposition et en arriver à une dictature dans notre pays est tout à fait inouïe.

Comme je l'ai dit il est dangereux de parler de «sonnerie»; je n'en parlerai donc pas mais je reconnais à l'instar du député de Bow River (M. Taylor) que la Chambre reprend ses séances à des heures différentes. Par exemple, il arrive, et c'est souvent le cas pour moi, que nous recevions des habitants de nos circonscriptions soit dans nos bureaux soit à la salle à manger. Or, ces personnes ne savent pas exactement quand la Chambre va se réunir.

**Mme le Président:** A l'ordre, à l'ordre, s'il vous plaît. Le député saura reconnaître que j'ai interrompu le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Collenette) quand il a amorcé un débat au lieu d'exposer les motifs de son rappel au Règlement. J'estime que le député fait actuellement la même chose. Je dois donc l'interrompre.

La parole est au député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon) pour une question de privilège.

**M. Siddon:** Merci, madame le Président. Dans le courant de la journée, j'ai...

**Mme le Président:** Je m'excuse. Je dois encore entendre un autre rappel au Règlement de la part du député de Calgary-Ouest (M. Hawkes).

**M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest):** Madame le Président, je voudrais seulement quelques éclaircissements. J'ai écouté votre décision, et je me demande s'il pourrait y avoir une seule horloge officielle dans l'enceinte du Parlement. Si elle était réglée sur quelque autre heure qui pourrait nous être communiquée, nous aurions tous l'heure exacte, car je crois qu'à l'occasion, il est très important d'avoir l'heure juste durant les débats de la Chambre.

**Mme le Président:** A l'ordre. Je doute que le député ne puisse comprendre ma décision lorsqu'il la lira demain dans le hansard. Il me semble que c'était très clair. Le député de Richmond-Delta-Sud.

\* \* \*

## QUESTION DE PRIVILÈGE

M. SIDDON—L'EXPANSION DU SUPERPORT DE ROBERTS BANK—LES PRÉSUMÉES DÉCLARATIONS TROMPEUSES DES MINISTRES

**M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud):** Je vous remercie, madame le Président. C'est la troisième fois que j'essaie aujourd'hui et j'espère que ce ne sera pas ma dernière ou alors tant pis!

Plus tôt dans la journée, j'ai cherché votre collaboration pour soulever la question de privilège le plus tôt possible concernant le projet d'agrandissement du superport de Roberts Bank situé à Delta en Colombie-Britannique qui se trouve incidemment dans ma circonscription.

Ce projet d'expansion de ces installations portuaires aura des conséquences importantes pour ma circonscription et la région avoisinante de la Colombie-Britannique, le coût du projet devant atteindre près de 50 millions de dollars.

Le point que je voudrais soulever ce soir a trait au processus qui a été suivi pendant plusieurs années lorsque de tels projets à incidence environnementale ont été soumis à l'étude du bureau du FEARO, c'est-à-dire le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

En fait, c'est le processus qu'on a suivi dans le cas du projet d'extension du port de Roberts Bank. En 1979, le gouvernement libéral précédent a été saisi d'une recommandation visant à restreindre l'envergure du projet à cause de certains risques à l'environnement et le gouvernement d'en face l'a acceptée.

Ce qui m'inquiète, c'est que le gouvernement semble avoir décidé d'élargir les cadres de ce projet, allant ainsi carrément à l'encontre des recommandations des commissaires au Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

**Mme le Président:** A l'ordre. Le député parle de projet en tant que tel, non pas de la question de privilège. Je ne l'écouterai pas une minute de plus s'il n'en vient pas tout de suite au fondement de sa question de privilège.

L'avis écrit qu'il m'a donné m'indique bien clairement qu'il veut discuter du contrat de dragage pour l'extension du port de Roberts Bank en Colombie-Britannique. Son avis écrit est tout à fait clair.

Le député parle déjà depuis un certain temps sur le fond même de cette question. Faute d'en venir directement à l'objet de sa question de privilège, je vais devoir l'interrompre.

**M. Siddon:** Je tiens à vous signaler respectueusement, madame le Président, que je n'ai eu la parole qu'une minute environ. Comme je l'ai lu aujourd'hui à la page 27 de *Beauchesne*, le rôle de l'Orateur consiste à s'assurer du bien-fondé d'une question de privilège avant de décider du renvoi de la motion devant le comité compétent.